



# PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

## PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du ONZIÈME jour du mois d'AOÛT 2014.

### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 534-2014

Intitulé Travaux **PROLONGEMENT** du **RÉSEAU D'AQUEDUC** Secteur Rang 7, et **AYANT POUR EFFET** de décréter une dépense de 83 000 \$ et un emprunt de 83 000 \$ pour exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du secteur Rang 7 .

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 15<sup>e</sup> jour d'AOÛT DEUX MILLE QUATORZE.

Signé

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-CÔME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13 h et 16 heures de l'après-midi, le QUINZIÈME jour d'AOÛT DEUX MILLE QUATORZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce QUINZIÈME jour d'AOÛT DEUX MILLE QUATORZE.

Signé

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE